

PLF 2026 : le recours au 49.3, une voie sans issue pour le pays et le monde du travail.

Pour la 30^e fois depuis 2022, un premier ministre a fait usage du 49.3. Malgré sa promesse de ne pas l'utiliser, Lecornu a annoncé employer, vendredi 23 janvier, cet article de la Constitution qui permet de faire passer un texte sans vote à l'Assemblée nationale.

En plein débat sur le projet de loi de finances 2026, le Premier ministre a annoncé le recours à l'article 49.3, affirmant que le pays irait « dans une impasse » autrement. Pour la CGT, la véritable impasse est celle dans laquelle le gouvernement enferme le pays, en persistant à imposer un budget austéritaire qui ne répond ni aux besoins de la population, ni au financement des services publics, déjà fragilisés dont l'hôpital à l'agonie.

Il a multiplié les annonces pour éviter la censure : maintien de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, hausse de la prime d'activité, gel de l'impôt sur le revenu, repas étudiant à 1 euro, augmentation des moyens des bailleurs sociaux et du fonds vert, création de 2 000 postes dans l'Education nationale...

Ces mesures sont loin de répondre aux besoins réels du pays, malgré la grande satisfaction de ceux qui les ont négociées !

Elles n'apportent pas de réponse à long terme aux attentes du monde du travail et des travailleurs et travailleuses, confronté(e)s à la baisse du pouvoir d'achat, à la précarité et à la dégradation des conditions de travail. Elles ne compensent pas non plus l'insuffisance chronique de financement des services publics ni les coupes imposées aux collectivités territoriales, contraintes de faire des choix douloureux. Partout, les conséquences sont visibles : fermetures de classes et d'écoles, hôpitaux en grande difficulté, services publics affaiblis.

Le recours au 49.3 permet surtout d'écartier toute discussion sur les recettes, notamment celles concernant les grandes entreprises et les plus riches : remise en cause des aides publiques, lutte contre la fraude fiscale, taxation des ultra-riches.

Ce passage en force n'est pas une nécessité, mais un choix politique. Il accroît l'instabilité sociale et politique, accentue la défiance démocratique et nourrit le sentiment d'abandon dans le monde du travail. En refusant de répondre aux urgences sociales, le gouvernement ouvre un boulevard à l'extrême droite et fragilise la démocratie.

Cette semaine, l'Assemblée nationale n'a pas pu adopter la proposition de loi s'attaquant au 1er mai, portée par la droite, l'extrême droite et une partie des macronistes. L'ensemble des organisations syndicales avaient dénoncé ce texte, la CGT avait interpellé l'ensemble des parlementaires (hors extrême droite) et organisé une manifestation devant l'Assemblée Nationale pour dénoncer cette remise en cause scandaleuse.

S'attaquer au 1er mai c'est remettre en cause plus de cent ans d'histoire de luttes sociales, et de reconnaissance du droit au repos.

La proposition de loi aurait permis de faire travailler au moins 1,6 millions de salarié(e)s supplémentaires le 1er mai. Pour justifier la soi-disant nécessité à légiférer, les patrons ont mis en avant une soi-disant "insécurité juridique" pour légaliser une infraction et contraindre leurs salarié(e)s à travailler le 1er mai. Quant aux majorations de salaire et au "volontariat", l'expérience de la banalisation du travail le dimanche nous démontre bien que le volontariat dans un contrat de travail est une fiction. Il se traduit par des pressions sur les salarié(e)s en particulier dans les secteurs les plus précaires. Une fois que le travail se normalise, les majorations sont très vite supprimées !

A la CGT nous resterons extrêmement vigilants et mobilisés pour empêcher toute remise en cause du 1mai et, plus largement, des droits des salarié(e)s.

LE SECRETARIAT

La maltraitance des étudiants en médecine.

Non seulement nous ne formons pas assez de médecins, mais il existe une véritable maltraitance des étudiants au cours de leurs études. Cela se traduit par un phénomène totalement nouveau, qui est l'abandon d'un nombre significatif d'étudiants au cours de leur cursus, dont la principale motivation est la déception face aux conditions d'études qui présagent d'un mode d'exercice futur ne correspondant pas à l'image de la médecine ayant motivé leur choix de se former à ce métier.

En effet, l'encadrement lors de leurs stages dans les services est de qualité très variable et ils se plaignent à juste titre d'être trop souvent cantonnés à des tâches peu intéressantes pour pallier le manque de personnel. A cela s'ajoutent des directions hospitalières très éloignées de la bienveillance nécessaire pour accueillir des étudiants qui représentent une force de travail non négligeable dont elles devraient prendre le plus grand soin.

Un événement récent illustre cette situation.

Il s'agit de l'exclusion des étudiants hospitaliers en stage des restaurants du personnel au CHU de Rennes au motif qu'ils pourraient aller déjeuner dans le restaurant universitaire du campus. Le motif invoqué est une affluence trop importante. Cette décision constitue une ineptie dans un climat de mépris inacceptable.

En effet, le travail hospitalier est un travail d'équipe et l'heure du repas est souvent l'occasion d'échanges fructueux, pas forcément autour du travail, mais pour mieux se connaître, pour se détendre dans un espace de convivialité et aussi parfois pour se soutenir moralement face à des situations difficiles. Comme le dit un médecin, cette mesure fragilise l'intégration, la formation et la reconnaissance de ces apprentis médecins au sein de l'hôpital.

Par ailleurs, la réponse de la direction de l'hôpital et son recul partiel interroge. En effet, l'accès aux restaurants du personnel reste autorisé pour les étudiants en stage dans les services d'urgence, de réanimation et dans les blocs opératoires. Il s'agit là d'une reconnaissance de la présence indispensable au bon fonctionnement de l'hôpital des étudiants.

Cette limitation a pour raison l'insuffisance de places dans les restaurants, donc d'un sous-investissement dans un domaine qui apparaît essentiel au fonctionnement d'une structure où la pause repas constitue un élément essentiel pour assurer la qualité de travail que sont en droit d'attendre les patients hospitalisés. Cette situation est directement en lien avec des budgets de la Sécu insuffisants et celui voté pour 2026, n'en déplaisent à ceux qui le considèrent comme une avancée, va aggraver la situation. Pourtant, une solution immédiate assez simple pourrait être mise en œuvre, qui est l'élargissement des horaires d'ouverture des restaurants.

Mesure particulièrement indiquée dans un secteur où le personnel travaille en horaires décalés et où les contraintes liées aux soins obligent souvent à retarder l'heure du déjeuner. Il est plus qu'urgent de donner les moyens aux hôpitaux d'accueillir et de former les futurs médecins dans les meilleures conditions.

LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE



L'EHPAD Bellefontaine en grève !

En grève, pour exiger plus de moyens, pour dire non aux effectifs dégradés, entraînant une aggravation de la santé physique et mentale des agents, et par ricochet une aggravation des conditions de vie des résidents.

Des plannings catastrophiques, aucune amélioration.

Journées en effectifs dégradés, vacataires via Hublo pour faire tourner les services, agents de nuit mobilisés dès 5h 45 pour faire des soins notamment les toilettes, et une Direction qui justifie cela au nom d'une soi-disant « ENTRAIDE ». La maltraitance institutionnelle est désormais assumée !

100% des agent(e)s en grève et assigné(e)s, présent(e)s sur le piquet, présences des agent(e)s en repos, présences et soutien des familles de résidents et de l'inter-pro à l'appel de UL-CGT Rousillon Beaurepaire.

Envahissement de l'administration et belle haie d'honneur pour accueillir les membres du CA. Le préavis de grève court jusqu'au 31 janvier et sera prolongé en février selon la volonté du personnel en AG.

Les représentants du CA vont interroger les élus du territoire, et adresseront un courrier à l'ARS pour solliciter une rencontre afin d'exiger les moyens nécessaires pour arrêter cette maltraitance due au manque de moyens financiers, il en va de la vie des agents et celle des résident(e)s qui eux paient assez cher l'institution.

Il faudra bien plus qu'un courrier à nos élites, surtout de la pugnacité, de l'acharnement pour aller chercher tous ces notables qui se défilent au nom des restrictions budgétaires. Nous les avons tous, tous sans exception à l'œil, ils devront prendre leurs responsabilités et rendre des comptes.

**Bravo pour cette belle mobilisation aux camarades du syndicat CGT,
à tout le personnel.**





1 COTISATION SYNDICALE = 1 REMBOURSEMENT FISCAL

SI VOUS PAYEZ UNE COTISATION SYNDICALE
LES IMPÔTS VOUS REMBOURSENT 66 %

Vous faites partie des Adhérents(es) :

Nous vous rappelons que la cotisation donne droit au magazine « VIE NOUVELLE » et au mensuel confédéral « ENSEMBLE ».

Nous vous rappelons également que toute **cotisation syndicale CGT bénéficie d'un avoir fiscal de 66%**, que vous soyez imposable ou non. Le trésor public doit, soit déduire 66% de votre cotisation sur la somme d'impôt que vous devez ou vous rembourser jusqu'à 66% de votre cotisation si vous n'êtes pas imposable. (Pour une cotisation de 120€ il vous reste à charge 40€ alors un effort financier serait le bienvenu...).

Pour cela bien sûr, il ne faut pas oublier de déclarer les cotisations syndicales lors de votre déclaration de revenus, imposables ou pas. D'ailleurs un reçu de vos cotisations annuelles doit vous être fourni.

Pour les cotisations 2026 vous avez deux possibilités :

Soit le paiement par chèque comme auparavant à l'ordre de :
SYNDICAT CGT RETRAITES ROUSSILLON.

Soit comme nous le préconisons depuis quelques années, par prélèvement automatique. Pour celui-ci vous devez nous fournir par retour de courrier ou par l'intermédiaire de votre collecteur un RIB, la cotisation mensuelle et la périodicité des versements (tous les mois, les 2 mois, 3 mois etc.).

Le trésorier peut créer ou arrêter immédiatement un prélèvement automatique, à partir du moment où il a été prévenu.

Nous souhaiterions savoir également si vous possédez une adresse courriel.

Vous comprendrez que le Prélèvement automatique et l'adresse courriel deviennent pour nous de très bonnes solutions, surtout devant les défaillances de nos Collecteurs, par leur disparition ou maladies.

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance.

Le Trésorier

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochain réunion de notre collectif aura lieu
Le Lundi 02 MARS 2026 à 8h45 précises
Au foyer Henri BARBUSSE
<http://www.cgtretraiteroussillon.fr/>

Non à l'impérialisme !

Solidarité avec la population du Venezuela !

Les peuples ne sont pas à vendre !

Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 janvier, les États-Unis d'Amérique ont lancé une opération militaire de grande ampleur sur la capitale du Venezuela, Caracas.

Le président vénézuélien, Nicolás Maduro, et sa femme, Cilia Flores, ont été enlevé.es et placé.es en prison à New York. Selon les premières estimations, 78 personnes seraient mortes au cours de l'opération, parmi lesquelles au moins une civile.

Cette agression impérialiste et coloniale ordonnée par Donald Trump viole ouvertement la Charte des Nations unies et la Constitution des USA.

Cette attaque signe le retour du pire de l'impérialisme étatsunien en Amérique latine, s'inscrivant dans l'infexion globale vers l'extrême droite.

Les justifications à géométrie variable de « lutte contre le narco terrorisme » sont contredites par les affirmations de Trump lui-même, qui assume pleinement sa volonté de domination coloniale et d'accaparement des ressources du pays, notamment pétrolières.

Les violations des droits humains et démocratiques perpétrées par le régime de Maduro sont bien réelles, tout comme les effets sur la population des sanctions imposées par les administrations américaines. En revanche, ni le peuple vénézuélien ni les Nations Unies n'ont donné mandat aux États-Unis pour intervenir et s'accaparer des ressources du pays. C'est aux populations du Venezuela de décider librement, sans interférences, de leur avenir.

Les évènements du Venezuela, et les nouvelles menaces que fait peser Donald Trump sur la Colombie, Cuba, le Mexique et le Groenland illustrent l'affirmation de la loi du plus fort comme seule norme des relations internationales, dans la pure tradition de l'extrême droite.

La réaction d'Emmanuel Macron, ne nommant pas l'agresseur et ne condamnant pas clairement cette violation évidente des principes fondamentaux du droit international, est une faute politique historique et un blanc-seing donné à Donald Trump pour la suite.

De la Palestine à l'Ukraine, en passant par le Soudan et maintenant le Venezuela, les peuples agressés sont en première ligne de l'autoritarisme et de la fascisation accélérée ayant cours actuellement partout dans le monde. Face à tous les prédateurs, et à ceux qui laissent faire, le respect du droit des peuples à l'autodétermination doit être au cœur de nos mobilisations, pour exiger.

- l'arrêt immédiat de l'agression militaire des États-Unis, la fin de ses menaces sur les pays de la région et le retrait du déploiement de force US dans la Caraïbe ;
- le respect du droit du peuple vénézuélien à disposer de lui-même. Toute solution politique et diplomatique doit se baser sur la souveraineté populaire, la garantie de ses libertés et sur le droit international ;
- la levée des sanctions économiques et la satisfaction des besoins humanitaires des populations des sanctions contre les USA et Donald Trump : la fin de l'achat d'armes au complexe militaro-industriel US.

•
Seul le peuple vénézuélien peut et doit décider, en toute souveraineté et sans ingérences, de son propre avenir.

Iran : les organisations syndicales françaises solidaires des iraniennes et iraniens.

Les organisations syndicales françaises, CFDT, CGT, UNSA, FSU et Solidaires expriment leur plein soutien aux mobilisations en cours en Iran, qui se déroulent dans un contexte d'effondrement économique, d'hyper inflation et d'explosion de la pauvreté.

Face à cette colère légitime et à une mobilisation puissante, la République islamique d'Iran répond par une répression accrue, des violations massives et systématiques des droits humains et d'atteintes répétées aux libertés fondamentales. Aujourd'hui, les manifestant(e)s déplorent des centaines de morts, des arrestations massives, des détentions arbitraires et des violences les visant. Les forces de "maintien de l'ordre" interviennent jusque dans les hôpitaux où des blessé(e)s sont soigné(e)s.

Depuis plusieurs semaines, les autorités iraniennes ont intensifié les arrestations arbitraires, multiplié les violences et les entraves graves aux droits de la défense, prononcé de lourdes condamnations à l'encontre des manifestant(e)s, des syndicalistes et des défenseur(e)s des droits humains.

Les revendications sociales et syndicales sont systématiquement criminalisées, l'appareil judiciaire et sécuritaire instaure un climat de peur pour étouffer toute forme de contestation collective.

Ces pratiques sont en violation flagrante des engagements internationaux de l'Iran, notamment des Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les organisations syndicales dénoncent la criminalisation systématique des revendications sociales et syndicales, ainsi que l'utilisation de l'appareil judiciaire et sécuritaire pour faire taire toute contestation.

Elles rejettent également les tentatives d'ingérence extérieure provenant, notamment, des Etats-Unis et d'Israël.

Les femmes occupent une place importante dans les mobilisations actuelles en Iran, qui ont repris depuis fin décembre dans de nombreuses villes du pays. Leur engagement ne se limite pas à des revendications économiques, mais s'inscrit aussi dans une contestation plus large des atteintes aux libertés fondamentales et de la ségrégation de genre imposée par le régime des mollahs.

Elles subissent une répression spécifique particulièrement violente : arrestations massives, détentions arbitraires, viols et violences physiques en tous genres...

Les jeunes sont également au cœur des mobilisations et figurent parmi les premières cibles de la répression.

Nombre d'entre eux/elles sont arrêté(e)s, lourdement condamné(e)s, et certain(e)s exécuté(e)s à l'issue de procédures expéditives, dans une stratégie assumée de terreur visant à dissuader la jeunesse iranienne de s'engager et de se mobiliser.

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, UNSA, FSU et Solidaires réaffirment leur attachement indéfectible à la solidarité internationale entre les travailleuses et les travailleurs et entre les peuples.

Elles appellent les autorités françaises, européennes et l'ensemble des instances internationales compétentes à agir sans ambiguïté et avec détermination pour exiger la fin immédiate de la répression, le respect des libertés fondamentales et la protection effective des personnes mobilisées.

Elles exigent notamment :

- la fin immédiate de la répression contre les mobilisations sociales, syndicales et citoyennes
- la liberté d'organisation et de manifestation ;
- la libération de toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits fondamentaux ;
- le respect par l'Etat iranien de ses engagements internationaux en matière de droits humains et de libertés syndicales ;
- l'arrêt immédiat des exécutions et l'abolition de la peine de mort.

Les organisations syndicales françaises continueront à porter ces exigences dans toutes les instances nationales, européennes et internationales.

Elles apportent leur soutien aux travailleuses, travailleurs et à l'ensemble de la société civile iranienne dans leur mobilisation pour la justice sociale et les libertés fondamentales.